

**10 octobre 1974**

**Arrêté royal portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les cyclomoteurs et les motocyclettes ainsi que leurs remorques -  
CHAPITRE 2**

Modifié récemment par :

- l'AGW du [16 novembre 2023](#).

Vu la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968, notamment les articles 1<sup>er</sup>, 29 et 62;

Vu l'arrêté royal du 14 mars 1968 portant règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu l'urgence;

Sur la proposition de Notre Ministre des Communications,

.....

[10101974.pdf](#)

Modifié récemment par :

- l'AGW du [16 novembre 2023](#).

Lieu, le 10 octobre 1974.